

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**CONVENTION DE
DIFFUSION À TITRE
GRATUIT D'UN FILM DE
PIERRE NICOLAS
PENDANT TOUTE LA
DURÉE DE L'EXPOSITION
BERNARD NOËL**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-2 de son annexe ;

D_2022_0265

Dans le cadre de l'exposition Bernard Noël qui se tiendra au Manoir des livres du 8 octobre 2022 au 11 mars 2023, est envisagée la diffusion en boucle du film de 40 minutes réalisé par Pierre Nicolas consacré à l'écrivain.

Cette diffusion se fera à titre gratuit conformément à la volonté du créateur.

Le Président décide :

D'APPROUVER la convention relative à la diffusion du film au sein de l'exposition du Manoir des livres ;

DE SIGNER la convention relative à cette diffusion.

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 06/10/2022
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

